

de nos différents services publics. Il suffirait, notamment, que dans nos différents ministères on voulût bien, soit à l'entrée, soit dans la suite de la carrière, tenir compte des notes ou diplômes donnés à ceux qui auraient suivi, pendant un temps déterminé, les cours du séminaire.

En ce qui concerne le programme de l'enseignement professionnel de la statistique, la Commission est naturellement portée à croire que le meilleur est celui qu'elle a élaboré en se livrant à la seconde partie de sa tâche.

C'est cette seconde partie, concernant l'enseignement professionnel et technique, que M. le docteur Bertillon a été chargé de traiter dans le chapitre suivant.

*Le Rapporteur de la Commission,*

FERNAND FAURE.

*2<sup>e</sup> PARTIE. — Sur les questions de statistique à introduire  
dans les programmes d'examen d'admission dans diverses administrations  
publiques,*

*par M. le docteur Jacques BERTILLON.*

Dans la session de 1889, le Conseil supérieur de statistique a émis le vœu que les grandes administrations publiques fissent entrer la statistique dans le cadre des programmes d'examen pour le grade de commis-rédacteur (grade qui permet à ceux qui l'obtiennent l'espérance d'arriver à être chef de service).

Sur le rapport de M. Cheysson, le Conseil supérieur arrêta son programme dans les termes suivants :

*De la statistique. — Sa nécessité pour l'administrateur. — Méthodes générales de la statistique. — Dénombrements. — Enquêtes. — Organisation de la statistique en France. — Principales publications officielles.*

*Confection d'un tableau statistique. — Préparation des questionnaires. — Leur remplissage. — Contrôle et coordination des données brutes. — Coefficients et moyennes. — Tableaux numériques. — Statistique graphique. — Valeur des résultats de la statistique.*

*Organisation des services de statistique à l'étranger.*

*Démographie comparée.*

*Méthodes spéciales en usage dans le ministère. — Principales données intéressant ce ministère.*

Le programme du Conseil supérieur de statistique est facile à justifier : il n'y a guère de service public qui n'élabore quelque statistique, ne serait-ce que pour se rendre compte de ses opérations et de leurs résultats.

Mais on fait mal ce qu'on n'a pas appris à faire; il importe donc que les employés d'avenir (c'est pour eux que ce programme a été rédigé) sachent comment on doit s'y prendre pour recueillir des chiffres exacts et pour que ces chiffres soient comparables à ceux qui sont recueillis ailleurs; il faut donc qu'ils sachent aussi quels sont les méthodes, les définitions, les cadres, etc., adoptés en France et à l'étranger. Enfin il faut qu'ils sachent l'usage que l'on doit faire des chiffres pour en tirer des conclusions utiles.

Cela même ne suffit pas : la statistique est une méthode d'observation, et l'on n'apprend à observer qu'en observant : « Aucune méthode ne peut remplacer l'étude de la nature, a dit Claude Bernard : . . . elle seule peut donner le sentiment vrai de la science ». Aussi a-t-on jugé que la statistique humaine étant la plus avancée des méthodes dérivées de la statistique, aucune étude n'était plus propre que celle de la démographie à faire connaître l'art d'observer les chiffres, et à donner, comme disait l'illustre physiologiste, *le sentiment vrai de la science*.

Cependant votre Commission, tout en reconnaissant que le fond du programme ci-dessus était excellent, a critiqué l'ordre dans lequel les matières de l'examen y sont énumérées; on a préféré l'ordre suivant, dans lequel, après quelques généralités sur la statistique, on énumère les opérations statistiques dans l'ordre où elles se présentent dans la pratique : rédaction des questionnaires; leur distribution; leur retour; leur dépouillement; leur traduction en tableaux numériques; étude et utilisation des chiffres, etc.

Voici donc le programme, sous cette nouvelle forme<sup>(1)</sup> :

*De la statistique. — Sa nécessité pour l'administrateur, l'industriel, le commerçant, l'ouvrier. — Du rôle de l'État en matière de statistique.*

*Histoire sommaire de la statistique.*

*Différence entre la monographie et l'enquête statistique.*

*Rédaction des questionnaires. — Distribution et retour des questionnaires. —*

---

<sup>(1)</sup> La Commission a formellement déclaré que le fond des matières d'examen n'était pas modifié, et qu'un ouvrage qui serait conforme à l'un de ces deux programmes serait aussi conforme à l'autre. (Séance du 31 janvier 1895.)

*Contrôle et coordination des données brutes. — Confection du document statistique. — Préparation des tableaux numériques.*

*Valeur des résultats de la statistique. — Coefficients et moyennes. — Conclusions à en tirer. — Statistique graphique.*

*Appareils et méthodes pour la simplification des calculs statistiques.*

*Organisation des bureaux de statistique en France et à l'étranger. — Principales publications statistiques. — Méthodes spéciales en usage dans le Ministère.*

*Démographie comparée.*

*Principales données numériques intéressant le Ministère.*

Nous vous proposons de donner à notre programme d'examen cette nouvelle forme, qui nous paraît plus commode pour l'exposition du sujet. Nous espérons qu'ainsi modifié notre programme d'examen continuera à recevoir l'adhésion des grandes administrations publiques.

Déjà nous avons à nous féliciter des résultats obtenus :

Le Ministère de la marine a annoncé, par la voie du *Journal officiel*, un concours en vue d'un certain nombre de places de rédacteur à l'administration centrale, dans le programme duquel figure l'obligation de rédiger une composition sur un sujet d'histoire, de géographie et de statistique. épreuve écrite obligatoire (Concours avril 1894).

La ville de Paris a imposé aux candidats au grade de rédacteur une épreuve orale de statistique.

Les Ministères des affaires étrangères et de l'agriculture ont promis de tenir compte du vœu du Conseil supérieur de statistique dans la mesure du possible.

Le Ministre de la guerre s'est engagé à faire des interrogations, à l'examen oral, sur la statistique, mais à titre facultatif.

Le Ministre de l'intérieur, n'ouvrant pas de concours pour le grade de rédacteur, se désintéresse de la question.

L'Administration des postes et télégraphes s'est engagée à porter de 10 à 12 le nombre des conférences d'économie politique faites aux élèves de l'école professionnelle supérieure des postes et télégraphes, en indiquant que les deux nouvelles leçons seront consacrées à l'enseignement de notions de statistique.

Les nouveaux programmes d'examens pour les emplois de rédacteur à l'Office du travail réservent une place importante à la statistique.

Toutefois, un assez grand nombre d'administrations publiques paraissent avoir oublié la délibération du Conseil supérieur de statistique au moment où s'ouvrait un nouveau concours. Peut-être y a-t-il lieu de la leur rappeler.

Jusqu'à présent, il n'existait aucun ouvrage conforme au programme du Conseil de statistique. Cette lacune était un argument très sérieux pour ne pas accepter ce programme; aussi votre rapporteur a-t-il édité un volume destiné à la combler<sup>(1)</sup>.

#### CONCLUSIONS.

Votre Commission vous propose :

1° D'adopter la nouvelle forme qu'elle a donnée au programme que vous avez adopté en 1889;

2° De prier M. le Ministre du commerce de vouloir bien attirer l'attention de ses collègues sur ce programme, de leur faire remarquer l'importance sans cesse croissante que la statistique tend à prendre dans *tous* les services publics, et la nécessité d'exiger des jeunes administrateurs les connaissances statistiques qui leur seront si nécessaires au cours de leur carrière, et qui contribueront tant à l'exacte connaissance et à la bonne administration du pays.

*Le Rapporteur de la Commission,*

Signé: JACQUES BERTILLON.

---

<sup>(1)</sup> *Cours élémentaire de statistique administrative* (Élaboration des statistiques. — Organisation des bureaux de statistique. — Éléments de démographie), conforme au programme arrêté par le Conseil supérieur de statistique pour l'examen d'admission dans diverses administrations publiques, par Jacques Bertillon. (Société d'éditions scientifiques, rue Antoine Dubois, n° 4, Paris, 1895.)